

Fonction publique : bas salaires et carrières dévalorisées : ça suffit !

L'inflation galopante a déclenché de nouveau une revalorisation légale du SMIC au 1^{er} mai. Le gouvernement a choisi une nouvelle fois de ne pas revaloriser la valeur du point d'indice et de relever le minimum fonction publique au niveau du SMIC en le portant à l'indice 361 (1 750,86 euros bruts). Une telle politique aboutit à un tassement généralisé des rémunérations.

Désormais, 14 échelons de la catégorie C et 3 échelons de la catégorie B sont rémunérés à l'indice minimum Fonction publique.

Aujourd'hui, des jeunes entrant dans leur carrière en 2023 pourraient passer 12 ans dans le premier grade de la catégorie C et 5 ans dans le second grade sans jamais changer d'indice et donc sans que leur rémunération évolue.

En catégorie B, un-e lauréat-e de concours externe 2023 resterait payé-e au SMIC durant les deux premiers échelons. Les progressions de rémunération liées aux échelons suivants sont si proches du SMIC qu'ils risquent d'être rapidement atteints aussi.

En catégorie A, les collègues entrant dans la carrière dans certains corps et cadres d'emplois débutent même à peine plus de 30 euros bruts du SMIC. Et la majorité d'entre eux débutent désormais avec une rémunération correspondant à 1,08 fois sa valeur.

Les ministres chargés de la Fonction publique n'ont pourtant eu de cesse de parler d'« attractivité », tout en saluant par quelques formules rhétoriques l'engagement des personnels. Mais à chaque fois, c'était pour éluder, esquiver, remettre à plus tard la question salariale ! C'est aussi indigne qu'inadmissible.

Les grilles indiciaires de catégories C et B sont pourtant récentes puisqu'elles ont fait l'objet d'une petite amélioration au 1^{er} juillet 2022. Faute de s'inscrire dans une politique globale pour l'ensemble de la Fonction publique, la hausse du SMIC suivante les aura englouties inéluctablement.

Et l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues, voit, mois après mois leur pouvoir d'achat s'éroder sous la hausse continue des prix... Ça suffit !

Il faut changer de braquet de toute urgence ! Non seulement, il faut revaloriser l'ensemble des grilles indiciaires par l'augmentation substantielle du nombre de points pour chaque échelon. Mais il convient aussi d'indexer la valeur du point d'indice sur l'inflation pour que l'ensemble des salaires des agent-es publics ne décrochent plus face à l'augmentation du coût de la vie.

SUIVEZ-NOUS !

